# JOURNAL ET FEUILLE D'AVIS DU VALAS

Hôteliers - Restaurateurs

Pour vos carnet

### "Ordonnance de Police"

adressez-vous à l',, Imprimerie du Journal et Feuille d'Avis "

Téléphone 46

ET DE SION

Administration et expédition: IMPRIMERIE GESSLER, SION Téléphone No 46 Compte de Chèques postaux No II c 84

ABONNEMENT: Suisse un an Fr. 8.—, 6 mois Fr. 4.50. 8 mois Fr. 2.50. Etranger un an Fr. 20.—ANNONCES: La ligne millmètre: Canton 8 ct. Suisse 10 ct. Etranger 12 ct. RÉCLAMES: 20 ct. Régle des annonces: ANNONCES-SUISSES S. A. à SION, Genève, Lausanne et succursales

# Carnets de compte

A VENDRE A L'IMPRIMERIE DU JOURNAL

0.15 pièce - 10 fr. le cent

### Réaction

Jeunesse en avant!

Tel est le titre aguichant sous lequel un nouveau groupement haut-valaisan nous a présenté son programme.

Comme on a pu le constater par la publication que nous en avons faite, il prévoit un complet bouleversement de la situation présente, et la réalité s'y mêle étroitement au rêve.

Plus que leurs revendications, c'est l'état

d'esprit de ces citoyens qui nous intéresse. En effet, ils sont las de la politique actuelle et comme ils ont le courage et la loyauté de la jeunesse, ils ne l'envoient pas dire. Les mots favoritisme et corruption pour les-

quels on nous intente un procès, ils sont en train de les prendre à leur compte. Voici le premier point de leur programme:

« Combattre énergiquement toute politique de compromis, attaquer sans pitié le système de corruption actuel.»

L'accusation est-elle assez nette?

Ailleurs, on parle ouvertement du favoritisme et de la nécessité de le combattre. Que ce soit là des excès de langage, ou

l'expression de la réalité, nous n'avons pas à le déterminer, mais la fureur de la jeumesse et son indignation en font foi: quelque chose est gâté dans le régime. Le fait qu'à côté du parti conservateur of-

ficiel, il s'en fonde un autre est significatif. Sans doute, on pourrait se gausser du plan de rémovation de ces benjamins, car sur plusieurs points, il est irréalisable. On aurait tort, cépendant, de ne pas prendre au sérieux le découragement que le jeu des politiciens et le désir qu'ils ont de faire éclater les vieux cadres.

La foire électorale a fini par les émouvoir et leur cri se fait d'autant plus brutal:

« Nous voulons une politique qui n'admette ni compromis, ni marchandage et qui ne se laisse pas guider par des raisons d'opportunisme.»

Enfin! la jeunesse à laquelle on adressait des mots doucereux n'en peut plus de se taire et ceux qui pensaient l'avoir trompée en seront pour leurs frais d'imagination: elle était excédée.

Tout mouvement de réaction a sa part d'exagération, et celui-là me fait pas exception à la règle. Et après?

Pourquoi s'étonnerait-on de sa violence, alors que la jeunesse a rongé son frein durant des années?

Tout ce qu'elle avait d'espoir, d'enthousiasme et de confiance, on l'a méconnu pour la jeter dans de vains combats dont elle est revenue attristée et déçue.

Sa voix, à présent, il faudra bien l'entendre, et tressauter à son coup de poing sur la table!

Les discours, les serments, les protestations d'amitié, tout cela ne lui fait plus ni chaud ni froid: elle exige ardemment, de sa volonté tendue et de son regard droit, des actes.

Et pour commencer, afin de mettre un terme à des abus, c'est un travail de démolition qu'elle a l'intention d'entreprendre.

On dira que c'est le plus facile, et c'est vrai; mais pour se faire un peu la main, c'est aussi le plus opportun des ouvrages.

Le groupement du Haut-Valais a raison de limiter la durée des fonctions au Grand Conseil d'Etat et au Conseil communal, car un perpétuel rajeunissement des institutions est un gage assuré de progrès.

De même, on me peut que le féliciter de réclamer la réduction du nombre excessif des députés et la suppression de la fonction de suppléant qui ne rime à rien et qui constitue une particularité propre au Valais.

L'arsenal judiciaire également devrait subir des remaniements profonds, et les initiateurs du mouvement n'ont pas l'air de se bercer d'illusions quand ils écrivent:

bercer d'illusions quand ils écrivent:

« Il faut éloigner toute politique de nos tribunaux.»

Leur manifeste a ceci de bon qu'il dit bien ce qu'il veut dire, avec des mots souvent cinglants, mais toujours clairs. Ce langage est le contraire exactement de celui de la diplomatie, il n'est point pour nous déplaire.

Parce qu'il envisage avec sérénité d'organiser la corporation, si le besoin s'en fait sentir, le groupement du Haut-Valais s'apparente inconsciemment aux fronts. C'est la même inspiration et le même idéal.

Quel accueil les vieux routiers du Parlement vont-ils réserver à ces innovateurs? Si l'on en juge au ton du « Nouvelliste », il serait plutôt froid. M. Haegler s'indigne, en effet, de leur franc-parler et s'applique à les ramemer à plus de modération dans leurs propos.

Mais, il n'adoucira point leurs opinions qui sont courageuses et qui trouveront un écho courageux dans la masse.

A. M.

Il faut agir et parler de façon à ce que les autres soient contents de nous même si on les contrarie.

### La nouvelle aide de la Confédération à l'industrie laitière

La critique est aisée, mais l'art difficile. Vérité de tous les temps, mais combien actuelle en temps de crise! Ceux qui suivent de près ce qui se publie dans la presse paysanne en savent quelque chose, et avec eux les autorités et les organisations. Ce ne sera donc qu'un acte de la plus élémentaire équité, pour la presse paysanne, que d'ouvrir aussi ses colonnes à ceux qui cherchent à donner, sans aucun parti pris, une idée des efforts faits par les pouvoirs responsables pour aider l'agriculture et assurer son existence. Depuis un certain temps on a estimé qu'il était bon ton de ne mettre en évidence que les lacunes pour ne souffler mot des réalisations remarquables auxquelles ont procédé les autorités responsables en vue d'atténuer la la détresse paysanne. On s'est si bien habitué à voir les prix des produits agricoles se maintenir à un niveau encore acceptable au lieu de tomber à celui qu'ils accusent chez nos voisins, que l'on songe beaucoup trop peu aux sacrifices considérables auxquels ont dû consentir la Confédération et, pour une part aussi, les cantons, sacrifices qui se chiffrent par millions.

Nous n'avons pas l'intention d'exposer ce qu'à été l'aide de la Confédération aux diverses branches de l'agriculture. Nous nous bornerons à examiner les conditions nouvelles créées sur le marché des laits et des produits laitiers par l'arrêté fédéral du 28 mars 1934 et les deux ordonnances complémentaires des 20 et 27 avril 1934. Nous nous devrons aussi d'accorder quelques mots aux conséquences financières de ces mesures.

Afin de permettre à l'Union centrale des producteurs suisses de lait de maintenir la garantie du prix de base de 18 cts. pour le lait de consommation et de fabrication, la Confédération s'était vue contrainte, l'année dernière déjà, d'allouer de très importantes sommes. L'action de soutien avait exigé un total d'environ 31 millions de francs, dont 18 millions avaient été fournis par la Caisse fédérale et 13 millions avaient été prélevés sur le produit des droits et suppléments de prix perçus sur les denrées fourragères. Les mesures prises cette année aux mêmes fins exigent une nouvelle somme de 31 millions de francs, mise à la disposition de l'Union centrale des producteurs de lait, qui assume les conséquences financières de la garantie du prix; 15 millions sont supportés par les deiers publics et 16 millions ont été prélevés sur le produit des droits et des suppléments de prix précités. Il convient de souligner le fait qu'une partie de ces subsides, la moitié environ, a été fournie par l'agriculture ellemême. Il n'en est pas moins vrai que les subsides de la Confédération sont des plus importants, aussi devrait-on absolument, dans les milieux agricoles, se montrer plus équitable et bienveillant à l'égard des organisations, administrations et personnalités qui n'ont eu qu'un souci, celui d'assurer le maintien de l'agriculture suisse et qui n'ont cessé d'accomplir leur devoir en dépit de toutes les attaques et de toutes les hostilités dont

elles étaient l'objet. L'arrêté fédéral du 13 avril 1933, qui constituait le fondement légal de ces prestations financières, autorisait en outre le Conseil fédéral à prendre des mesures appropriées pour régler, améliorer et restreindre la production animale et celle du lait et de ses dérivés, ainsi que pour en encourager la mise en valeur. Ces mesures prévoyaient, indépendamment des droits et suppléments de prix perçus sur les denrées fourragères, la réduction des troupeaux. L'application de ces mesures, qui avait été confiée aux fédérations laitières, a soulevé des difficultés compréhensibles, et, la première année, elle n'a eu pour unique effet que celui d'empêcher la production laitière, favorisée par d'avantageuses conditions naturelles, de prendre des proportions plus menaçantes encore. 1933 représente en effet une année record, aussi bien pour ce qui a trait aux effectifs bovins et porcins que pour la production du lait.

En dépit de conditions de ce genre qui, si elles avaient l'avantage d'accroître les recettes des producteurs de lait, étaient cependant de nature à compliquer la tâche des autorités et des organisations, il a été possible de prévenir de nouvelles baisses de prix. Ce résultat est bien fait pour encourager les cercles responsables à poursuivre leurs efforts.

D'autre part, les producteurs de lait doivent reconnaître que, en raison des prix du lait pratiqués à l'étranger et se montant à 5-10 cts. ou à 12 cts., le maintien à 18 cts. de celui payé en Suisse, représente le maximum de ce qui est susceptible d'être obtenu. Et, nous devons bien nous le dire, ce n'est pas là quelque chose allant de soi, mais il s'agit là d'un sacrifice de la Confédération, qui l'a consenti pour remédier à la situation critique de l'agriculture; et, si le geste de l'Etat était justifié, il n'en mérite pas moins d'être apprécié à sa valeur.

On doit cependant se garder d'oublier que l'œuvre accomplie pour maintenir le prix du lait est une question d'existence pour l'agriculture suisse. Les recettes de cette dernière provenant à raison de 80% de la production animale et laitière, le prix obtenu 'jusqu'à maintenant lui a permis d'assurer son existence et d'empêcher qu'elle se fasse catastrophique.

Le développement de l'organisation actuelle Ce n'est un secret pour personne que le succès qu'ont obtenu la nouvelle aide aux producteurs de lait et les mesures prises par les autorités pour améliorer et restreindre la production laitière, dépend de l'unité de l'organisation nationale. De là découle la nécessité de vouer la plus grande attention à ce côté de la question. En conséquence, la division de l'agriculture du Département fédéral de l'économie publique est autorisée à édicter des dispositions obligatoires en vue de contraindre des sociétés de laiterie isolées à s'affilier à une section de l'Union centrale des producteurs suisses de lait, ou d'obliger des producteurs non organisés et livrant du lait au commerce, à adhérer à des sociétés de laiterie. S'il a fallu en venir là, c'est parce que les «non-organisés» qui, opérant en marge des fédérations laitières, cherchent à en retirer les avantages sans en supporter les charges, menacent de compromettre l'organisation et de mettre en question l'efficacité des mesures prises. A l'heure actuelle, les producteurs qui effectuent régulièrement des livraisons au marché, sont affiliés dans une proportion d'environ 95% à l'Union centrale des producteurs suisses de lait. Si les producteurs organisés bénéficient des avantages découlant de l'assurance de pouvoir écouler la production et de la garantie du prix, ils n'en doivent pas moins prendre à leur charge le versement de la cotisation à la fédération et du centime de crise, se soumettre aux instructions qui leur sont données en ce qui a trait au mode de mise en valeur du lait et d'observer le règlement de livraison ainsi que les prescriptions relatives au contingentement.

Les producteurs non organisés se soustraient à tous ces engagements. Ils paralysent les efforts faits pour restreindre la production en ignorant purement et simplement les prescriptions des règlements de livraison et celles relatives au contingentement que sont tenus d'observer les membres des fédérations.

L'ordonnance précitée du Conseil fédéral, du 28 avril 1933, a déjà remédié à cet état de choses, en obligeant les producteurs non organisés à verser eux aussi, le centime de

La surveillance du commerce de lait De nouvelles mesures se révèlent également nécessaires pour ordonner mieux encore que jusqu'ici la vente du lait. En principe, un centre de consommation ne doit être approvisionné que par son bassin naturel d'a limentation. La division de l'agriculture possède les attributions nécessaires pour s'opposer à toute tentative émanant de laitiers d'une localité ou de l'extérieur on encore de détaillants, en vue de compromettre la répartition de la distribution du lait par quartiers. On a assimilé en outre le débit, par l'agriculteur, du lait de sa propre production à la vente de lait à titre professionnel, interprétation qui était devenue nécessaire dans l'intérêt de la consolidation de l'organisation. C'est également pour la même raison que, désormais, les sociétés de laiterie affiliées à l'Union centrale des producteurs de lait ne pourront s'en retirer dans l'intention de se soustraire aux prescriptions relatives à l'amélioration et à la restriction de la produc-

C'est aussi dans le cadre des mesures relatives à la surveillance du commerce du lait que rentre la compétence exclusive conférée à la division de l'agriculture d'accorder son autorisation en vue de l'institution de nouveaux commerces de lait ou lors de changements de main de débits existants. Cette disposition est devenue nécessaire pour parer aux abus, mettant en échec la répartition de la distribution du lait par quartiers, ainsi que pour obvier à la pléthore des entreprises observée dans le commerce de lait et dont les conséquences sont regrettables au point de vue de l'économie publique.

Afin d'assurer à ces mesures la plus grande efficacité possible, le Département fédéral de l'économie publique peut faire appel, dans leur application, à la coopération tant des fédérations laitières et des sociétés de laiterie que des autorités cantonales et communales.

Cet ensemble de mesures peut de prime abord, paraître très radical. Cependant, si nous tenons compte du fait que c'est de leur rigoureuse application que dépent la réussite de l'aide de la Confédération aux producteurs de lait et, de ce fait, l'atténuation de la détresse dans laquelle se débat l'agriculture, il

faut reconnaître qu'en se décidant résolument à fortifier l'activité des fédérations, les autorités ont fait preuve de clairvoyance et de sagesse au double point de vue économique et politique.

### Le futur grand baillif

(Corr. part.) Lundi, M. Albert Delaloye qui, pendant l'année écoulée, présida la Haute-Assemblée, avec distinction et autorité, passera la main à son successeur M. Maurice Delacoste, député de Monthey.

Le futur grand baillif appartient au parti radical dont il est un des chefs.

Sa carrière politique fut rapide. Agé seulement de 45 ans, il a franchi tous les échelons de la hiérarchie. Conseiller bourgeoisial, président de la bourgeoisie, conseiller communal, président de la commune et député de Monthey, M. Delacoste a dans le sang le virus politique qu'il a hérité d'un père qui fut conseiller d'Etat de 1916 à 1928 et d'un ancien grand'père également conseiller d'Etat dans la période troublée de 1832 à 1844.

Il n'aurait, d'ailleurs tenu qu'à lui d'entrer au Gouvernement, après le décès de son père. Il préféra rester dans sa chère ville natale de Monthey, à laquelle il voua toute son affection, et pour qui il consacra le meilleur de ses forces.

Etabli comme avocat depuis 1913, M. Delacoste est un orateur de talent. Il n'a rien du tribun, son organe ne se prête pas pour les phrases grandilloquentes et pathétiques. Il présente le véritable type du débatter parlementaire. Ses discours, écrits dans un stylle châtié contiennent des idées claires et précises. Rapporteur de commissions importantes, il se fit distinguer par la rapide compréhension des questions et par une courtoisie de bon aloi. Il excella dans l'exposé d'une question ardue et embrouillée.

M. Maurice Delacoste est un magistrat dont un pays et son parti peuvent être fiers. Le fauteuil de la vice-présidence sera occupé par M. Victor Petrig représentant du Haut-Valais, et l'honneur de la 2e vice-présidence reviendra aux conservateurs bas-valaisans.

On se souvient qu'en 1929, un conflit s'éleva entre les districts de St-Maurice, de Martigny pour la désignation du futur grand Baillif. Le succès sourit au second, et M. Prosper Thomas gravit les degrés de la présidence. Le district d'Agaûne en fut fort mécontent. L'élection de son candidat le préfet Eugène de Courten eut été le couronnement d'une carrière politique consacrée, en dehors des intrigues, entièrement à la prospérité de son district.

Puis, lors de la succession du regretté M. Erasme de Courten, le district de St-Maurice fit de nouveau figure d'enfant pauvre. Son candidat M. de Werra fut évincé par celui d'Entremont.

Le mécontentement augmente et M. Haegler se plaignit amèrement de l'attitude des conservateurs bas-valaisans, et même de son ami M. Troillet.

C'est donc l'occasion d'arranger les choses et de verser du baume sur les plaies.

Le vice-président du Grand Conseil sera choisi dans le district de St-Maurice, et M. Haegler, le doyen de la députation en sera le candidat. Mais il est possible qu'il ne veuille pas abandonner la fonction de secrétaire qu'il remplit avec beaucoup de dévouement et de tact. Dans ce cas, le choix se fera entre M. Maurice Pellissier ou M. Décaillet.

# Voulez-vous savoir comment on fait la délicate salade Thomy? Voici: Mélanger dans le saladier une pincée de sel, 1 cuillerée de vinaigre ou de citron, 1 cuillerée de vinaigre ou de citron, 1 cuillerée d'eau, 2 cuillerées d'huile et une pointe de couteau de moutarde Thomy. Dans cet assaisonnement, bien remuer les feuilles. Ah! que c'est bon! Moutarde

### Chronique Militaire

SERVICE D'ENTR'AIDE EN FAVEUR DE NOS SOLDATS

L'école de recrues I-1, actuellement en service à Lausanne, va se terminer samedi 19 mai prochain. Comme de coutume, un certain mombre de nos jeunes soldats vont se trouver sans place, leurs obligations militaires leur ayant fait perdre leur gagne-pain. C'est pour cela que l'aumônier des places de Lausanne et Genève adresse un chaleureux appel aux patrons, employeurs et chefs d'entreprises qui disposent de situations à repourvoir. Que tous les vrais patriotes se donnent la main pour sauver des dangers de l'inaction ceux qui viennent d'accomplir leur devoir envers le pays.

Nous avons besoin de splaces suivantes: Industrie du bâtiment: 4 plâtriers-peintres, 2 peintres, 1 charpentier, 2 menuisiers, 4 serruriers, 1 appareilleur, 1 appareilleur sanitaire, 1 maçon, 1 électricien-monteur, 1 aidemonteur de chauffages, 1 charretier, 1 conducteur de machines de constructions, 1 ouvrier-parquetier (conducteur de machines), 17 manœuvres.

Industrie mécanique: 1 chauffeur privé marié, femme cuisinière, 1 chauffeur-jardinier, 2 caniciens sur machines (grande et petite mécanique).

Industrie hôtelière: 2 secrétaires d'hôtel (3

langues), 2 sommeliers (2 langues), 1 garçon d'hôtel, 1 garçon d'office ou d'étage.

Alimentation: 1 pâtissier-confiseur, 1 boulanger 2 garçon livrours, 1 boulanger 1 gar

langer, 2 garçons-livreurs, 1 boucher, 1 garcon-charcutier.

Agriculture: 4 jardiniers (3 branches), 2 jardiniers pour la Suisse allemande, 1 jardinier-

chauffeur-concierge, 1 charretier de campagne.

Divers: 3 employés de bureau (3 langues), 3 employés de commerce (3 langues), 1 relieur, 1 employé de magasin, 1 aide-magasin, 1 aide-magasinier, 1 garçon-livreur, 1 tapissier-décorateur, 1 aide-facteur pour la Suisse

allemande, 4 places quelconques.

Prière d'adresser les offres à l'aumônier des places de Lausanne et Genève, caserne de Lausanne, avant le 16 mai 1934. Celui-ci serait reconnaissant aux patrons de bien vou-loir lui réserver les places offertes jusqu'au 22 mai, les soldats n'étant libres que dès le

Les employeurs qui voudraient s'entretenir avec ces jeunes gens avant de les engager sont priés de se trouver à la caserne de Lausanne jeudi 17 mai, dès 8 h., salle du rapport.

Les soldats du R. I. 38 qui auraient perdu leur place à cause du service sont priés de s'adresser directement au Bureau des œuvres sociales de l'armée, rue de l'Evêché 9, à Genève

### Chronique agricole



PRECAUTIONS A PRENDRE DANS
L'EMPLOI DES BOUILLIES ARSENICALES

(Comm.) 1. Les composés arsénicaux sont des poisons violents qui, absorbés dans le tube digestif, provoquent la mort.

Ils doivent, par conséquent, être manipulés avec la plus grande prudence.

2. Leur usage est absolument interdit, sous peine des responsabilités et des sanctions légales, sur des plantes ou parties de plantes destinées à la consommation prochaine ou abritant des cultures ayant cette même destination (fraises, légumes, fourrages).

3. Ne jamais sulfater avec des produits arsénicaux contre le vent. Se laver soigneusement le visage et les

mains après le travail et, en tout cas, avant de manger.

Ne jamais fumer pendant le travail.

Ne jamais fumer pendant le travail. Rincer les bidons ayant contenu des arséniates avec de l'eau et reverser celle-ci dans

Après emploi, nettoyer à fond les instruments ayant contenu les sels d'arsénic, enfouir profondément les résidus et eaux de lavage dans le sol.

Il est interdit, de façon absolue, de verser les résidus dans les ruisseaux, sources, fontaines ou eaux courantes quelconques.

5. Les composés arsénicaux doivent être tenus sous clef et le détenteur de ces produits est responsable de tout accident qui pourrait résulter d'une négligence quelconque sous ce rapport

6. Les patrons sont tenus d'informer leur personnel des prescriptions concernant l'emploi des produits arsénicaux et ils sont tenus de vérifier que celles-ci sont observées.

7. Les personnes autorisées à vendre des produits arsénicaux pour l'agriculture ne peuvent le faire qu'à des personnes majeures et après les avoir, de leur côté, égalément exactement renseignées sur les précautions indiquées ci-haut.

Les acheteurs devront signer une déclaration attestant que tel a bien été le cas.

ue tel a bien été le cas. Département de l'Intérieur.

### Joseph Morand et ses amis

Ce n'est pas son œuvre inégale et dépourvue assez souvent de personnalité que les amis de Joseph Morand me font aimer, c'est l'homme.

Il a su leur inspirer un tel attachement qu'on les écoute avec émotion exalter ses qualités et vanter ses talents.

Il fallut bien que cet artiste eût un cœur généreux pour que son souvenir demeurât si vivace au milieu de son entourage, et c'est ainsi que celui qui lui fut étranger partage, à son insu, la ferveur de ses proches.

Pourtant, s'il admire aveuglément le bon Valaisan, s'il sourit aux traits du chroniqueur, s'il rend hommage au conférencier, il n'est pas envoûté par le peintre et ce n'est point sans un certain embarras qu'il en parle.

Tant qu'il vécut, Joseph Morant n'avait jamais voulu qu'on exposât ses toiles.

On a vu dans cette obstination une modestie excessive alors qu'un sens critique aigu, juste et clairvoyant y fut certainement pour quelque chose.

Joseph Morand fut son plus rigoureux critique, et c'est pour cela qu'il eût été le premier gêné de se promener dans cette exposition où l'on a mêlé religieusement le meilleur au moins bon.

Ne citons que pour mémoire et sans trop insister cette ébauche d'un cardinal vraiment caricaturale et ces coquelicots d'un romantisme affligeant.

D'ailleurs, reproductions et copies, rien n'est épargné au visiteur qui finit par trouver son réconfort dans les derniers tableaux de l'artiste en progrès notoire, et surtout dans ses pochades.

Si dans ses grands portraits, Joseph Morand a manqué généralement de vigueur, il a donné dans tel petit paysage enlevé prestement la mesure de ses dons et montré la qualité de sa sensibilité. C'est bien là qu'il fut le meilleur, quand il n'avait pas le temps d'être influencé par un maître ou de gâter son premier jet par des retouches.

Mais, on aurait mauvaise grâce à le juger trop sévèrement puisqu'il ne travaillait que pour lui-même et qu'il ne voulait pas d'é-

Dimanche après-midi, ses amis ont confondu dans le même enthousiasme émouvant ses qualités et ses défauts:

On entendit, tout d'abord, M. de Kalbermatten qui lui témoigna publiquement une admiration éclairée et la meilleure affection. Puis M. le Dr. de Cocatrix, qui rappela les mérites de l'archéologue et de l'historien.

Ensuite, M. le major Défayes qui ne fut pas très heureux dans le choix des écrits de Joseph Morand, mais qui peut s'en consoler en songeant que son auditoire en connaissait de plus originaux et qu'il n'aura pas eu de peine à oublier les vers.

Enfin M. l'abbé Voirol qui s'inclina devant le professeur et le conférencier, non sans porter à son endroit — sur le ton le plus aimable et le plus doux — un jugement terrible: «Il en était resté à Delacroix et dédaignait systématiquement tout le mouvement artistique actuel. »

Oui, ce fut bien là sa force et sa faiblesse

M. le professeur de Cocatrix nous prouva que Joseph Morand était un épistolier spirituel, enjoué, malicieux, auquel n'échappaient pas le comique effacé des situations et le grotesque éclatant des hommes.

Tous ces orateurs furent très applaudis par une brillante assemblée où l'on relevait les présences de MM. Marc Morand, président de Martigny-Bourg, deux conseillers du Bas-Valais, Recordon, directeur de l'Ecole des Beaux-Arts de Vevey, Burnat, syndic de Tour, chanoine Dupont-Lachenal.

M. de Cocatrix représentait le Gouvernement.

M. Curiger lut des télégrammes d'excuses et de sympathie de MM. Lehmann, directeur du musée national de Zurich, Henri Naef, directeur du musée gruyérien de Bulle, Devonna, directeur du musée d'art et d'histoire à Genève, Mandach, directeur du musée des Beaux-Arts à Berne, Ernest Biélér, artistepeintre, et Kuntschen, président de la ville de Sion.

Ce fut donc une belle journée.

Seulement si l'on parla de l'écrivain que fut Joseph Morand, de l'historien, du professeur, du conférencier, de l'archéologue et du poète, pu publia le peintre... ou presque.

Peut-être a-t-on pensé que ses portraits étaient tellement vivants qu'ils parle-raient d'eux-mêmes... A. M.



### Ce que coûte le brouillard

Il y a, en Angleterre, une ligue nationale pour la défense contre la fumée et le brouillard. Sir Lawrence Chubb, qui en est le secrétaire, a publié un rapport duquel il résulte que ledit brouillard coûte un argent fou.

Ainsi, il faut évaluer à 1 million 200 mille francs les dépenses faites par les compagnies de chemins de fer pour assurer la régularité du trafic et la protection des voyageurs. Quant à l'éclairage supplémentaire de la ville de Londres, lorsque le brouillard enveloppe littéralement la grande cité, il coûte au budget municipal une somme de 30,000 l'heure.

« Je ne parle pas, ajoute sir Lawrence Chubb, du dommage causé à l'industrie et au commerce. Je ne peux le chiffrer; mais il est énorme. »

Cet hiver, le brouillard a coûté 35 millions de francs à l'Angleterre. La sports 6°

### MOTOCYCLISME

### LA COURSE DU SIMPLON

(Inf. part.) La course du Simplon pour motocyclettes s'est déroulée dimanche sur la route du Simplon qui se prête à merveille à ces manifestations sportives. Le temps, hélas, ne fut pas favorable.

Le vainqueur de la journée fut Albert Lehmer de Montana, suivi de près par Richard Carlen, de Sierre.

Pour la classe des side-cars, Arlettaz Roland se classe premier.

Citons également le magnifique résultat de Joseph Balma qui, par la pluie, parcourut le trajet en quelques minutes de moins que

Lehner. Balma courut comme expert.

On eut à déplorer heureusement aucun accident.

Ce fut une très belle manifestation sportive dont le mérite revient au dévoué comité d'organisation. La disposition exceptionnelle de la route du Simplon, la sympathie que leur témoigna la population, doivent l'encourager à aller de l'avant pour qu'un jour, cette course devienne une course nationale.

Voici les résultats de la journée:

### Amateurs motocyclettes:

	Amateurs motocyclette	es:	
1.	Noll Hermann, Brigue	8'	52,4"
	250 cm3, record		
1.	Pont Meinrad, Sierre	6'	25,2"
	350 cm3, record		-
1.	Lehner Albert, Montana	5'	37,6"
	Blatter Albert, Brigue		24,6"
3.	Geuillard William, Monthey	7'	57,2"
4.	Nanzer Heinrich, Glit	9,	12,0"
	500 cm3, meilleur temps		
2.	Carlen Richard, Sierre	5'	49,4"
	2me meilleur temps		
3.	Bonvin Victor, Montana		07,6"
	Albrecht Edmund, Gamsen	6'	46,2"
	Karlen Walter, Brigue		47,6"
	Grand Joseph, La Souste		50,0"
	Felli Charles, Montana	7'	01,4"
	Binz Emile, St-Maurice		06,2"
	Badetscher Arnold, Montana	11'	24,6"
1.	Darbellay Oscar, Martigny	6'	16,0"
	750 cm3, record		
	Amateurs side-car:	1127	
1.	Arlettaz Roland, Martigny	6'	53,8"

1.	Arlettaz Roland, Martigny		53,8"
	600 cm3, meilleur temps pour	side-c	ar
2.	Bægli Walter, Martigny	7'	24,0"
	Crettenand Daniel, Leytron	7'	26,0"
	1000 cm3, record		,
	Experts solo		
1.	Guex Alfred, Saxon	9'	13,2"

175 cm3

1. Balma Joseph, Martigny 5' 54,6" 350 cm3, meill. temps des experts

1. Brunnetti Angel, Sierre 6' 50,8"

750 cm3, record
Side-car:

1. Henchoz Heinrich, Monthey
600 cm3, record
1. Chison David Biod Briggs
7' 26'4'

1. Glaisen David, Ried-Brigue 7' 36,4"

Challange:

Section de Montana. Coureurs: Lehner, Bon-

vin, Brunnetti.

Concours sections:
1. Section de Montana. Coureurs: Lehner,
Bonvin, Brunnetti.

2. Section du Simplon. Coureurs: Carlen Richard, Pont, Albrecht.

 Section de Martigny. Coureurs: Balma, Darbellay, Arlettaz.

Primes spéciales: (Offertes par la section de Montana) Au coureur le plus âgé: Felli Charles, Mon-

tana (7' 01,4"). Meilleur temps de la journée et record absolu: Lehner Albert, Montana (5' 37,6").

Meilleur temps des experts et 3me meilleur temps, record: Balma Joseph, Martigny (5' 54,8"). Meilleur temps des side-cars, record: Arlet-

taz Roland, Martigny (6' 53,8''). Ajoutons que le vainqueur a gagné la course sur une moto déjà ancienne et que M. Cas. Grosset, garagiste à Sion, avait minutieuse-

### ment préparée. FOOTBALL

### Le match Valais-Neuchâtel

La Fédération cantonale du F. C. recevait hier à Sion, l'équipe cantonale neuchâteloise. Ce match avait attiré sur le terrain des sports une foule de spectateurs. De toutes les parties du canton, des cars avaient amené les amateurs du F. C., désireux d'assister à un match intercantonal.

La victoire devait être âprement disputée. Ce ne fut pas le cas. Les Valaisans dominèrent dès le début les visiteurs et c'est par 5 buts à 2 qu'ils les battirent. C'était un match amical. La partie ne fut donc ni violente ni dure.

Après le match, nos amis neuchâtelois furent les hôtes des souterrains de M. Fred. Varone, toujours aimable et toujours généreux. Puis un banquet réunit à l'Hôtel de la Planta les équipes qu'accompagnaient les comités des fédérations.

Au dessert, M. Tièche, président de la fédération valaisanne trouva les mots qu'il fallait pour saluer les autorités et les invités.

M. le conseiller d'Etat Pitteloud, un ami du sports, qui jouit dans la jeunesse d'une grande popularité, prononça un excellent discours pour glorifier le sport, et rappeler combien ces manifestations resserrent les liens entre confédérés.

M. Gendroz, de Neuchâtel, remercia les valaisans pour leur cordiale réception et M. le conseiller Victor de Werra, dans une envolée poétique apporta le salut de la population sédunoise. Nous avons aujourd'hui fraternisé dans le sport dit-il, aux amis Neuchâtelois, mais n'oubliez pas de venir en automne fraterniser dans la joie, la fête des vendanges.

M. Jos. Gay, conseiller bourgeoisial, eut des mots aimables pour nos hôtes d'un jour.

La partie oratoire a été dirigée avec son brio habituel par M. Ch. Aymon.

Et c'est en gardant un bon souvenir de Sion, et du cordial accueil qui leur fut fait que nos amis Neuchâtelois quittèrent notre ville en promettant de revenir en automne, fêter le raisin valaisan.

### BOXE

### Avant le combat Baumgartner-Marina

Dressé au milieu de la grande nef du Théâtre de Sion, le «cercle enchanté» ou ring entouré de cordes, sera, dimanche 13 mai, le point de mire des nombreux spectateurs avides d'émotions fortes.

Les moindres préparatifs seront suivis et commentés avec une ardeur passionnée. De Montreux on nous annonce la visite des organisateurs d'un meeting de boxe qui aura lieu la veille du Grand Prix automobile. Dans le but de trouver de nouvelles «étoiles» pour cette manifestation, des connaisseurs seront dans nos murs dimanche et assisteront à cette journée sportive sensationnelle.

L'arrivée des champions est prévue pour midi et 13 h. en gare de Sion. La pesée des boxeurs aura lieu à 14 h. au

Café de la Croix fédérale. La location est ouverte sans interruption chez M. Miville, au Casino.

### CANTON DU VALAIS

### 48me FESTIVAL DES FANFARES DU CENTRE - VETROZ, 13 mai 1934

(Comm.) Nous voilà bientôt au jour où se déroule cette importante manifestation musicale. Belle journée en perspective pour nos musiciens du Centre et les amis qui sûrement viendront de partout écouter et applaudir les vaillantes phalanges de cette fédération.

La participation des Jeunesses radicales avec leurs nombreuses bannières est assurée. Si le roi soleil veut bien prendre part à la fête, la réussite sera complète. A la tribune, tour à tour auront la parole et les musiques et les chefs politiques. \*

Voici le programme de la journée: 8.30. Arrivée des sociétés. Rassemblement sur la place Café de l'Union.

9.00. Répétition des morceaux d'ensemble. 9.30. Départ en cortège, par société, pour la cour de la maison communale.

0.00. Discours de réception, vin d'honneur, assemblée des délégués, remise des diplômes, exécution des morceaux d'ensemble.

11.15. Défilé dans le village par groupes.12.00. Banquet.

Programme du concert:

1. Chamoson, La Villageoise (harm.):
«Orphée aux Enfers» L.-E. Rugers
2. Conthey, La Lyre:

«Sincérité», fantaisie Fils-Fils
3. Isérables, L'Helvétia:
«Aubade champêtre», ouverture Roby

4. Fully, La Liberté:

«Marche de gala» G. Allier

5. Saillon, Helvétienne:

«Cosi fan tutti» Mozart

6. Vex, L'Aurore:
«Princesse Clémentine», ouv. Strauwen
7. Leytron, Persévérance: «Le nouveau

Seigneur du village», ouv. Boïeldieu 8. Salins, Liberté: «Esprit vagabond», suite symph., Dapen 9. Liddes, Fraternité:

«Bouquet d'Iris» Gadenne
10. Ardon, Helvétia: «La Gazza Ladra»
(Pie voleuse), ouverture Rossini
11. Sembrancher, L'Avenir:

«Le secret de Pierrot», ouv. F. Popy
12. Orsières, Echo d'Orny:
«Finale du Troubadour», Verdi

13. Saxon, Concordia:

«4me marche aux flambeaux», Meyerbeer

14. Charrat, L'Indépendante:

«Ouverture du voyage en Chine», Bazin 15. Riddes, L'Abeille: «Ascanio in Alba», ouv. Mozart

16. Vétroz, L'Union: «Ouverture sur la Reine de Saba», opéra, Gounod 18.00. Productions libres des sociétés.

Dès 20 h. Soirée récréative. Grand bal. Sitôt la journée officielle terminée, les amateurs de la danse sont conviés à l'inauguration d'un superbe pont de danse. Musiciens! amis de partout! A Vétroz dimanche, vous serez les bienvenus.

Le Comité de presse. Service d'autocars de Sion par les cars Torrent, Conthey, de la gare d'Ardon par les cars Nicolier, Ardon.

Horaire des trains: Arrivée à Ardon: de Sion: 7.37, 11.14, 15.07; de Martigny: 7.21, 9.11, 11.46. Départ d'Ardon: pour Sion: 17.57, 19.50, 21.44; pour Martigny: 17.16, 19.52.

### UNE COQUILLE

Une coquille s'est glissée dans l'article «Le Grand Baillif», paru en première page. Nos lecteurs auront fait d'eux-mêmes la rectification en lisant M. le préfet Eugène de Cocatrix, au lieu d'Eugène de Courten.

### LE MYSTÈRE DES MILLE CLEFS

Une erreur s'étant glissée dans la dernière annonce du concours frigidaire, nous la pupublions dans ce présent numéro rectifiée.

### TIR MILITAIRE OBLIGATOIRE

(Comm.) Il est rappelé aux membres de la Société de tir du Grutli que le tir obligatoire aura lieu dimanche 13 mai, dès 13 h., au stand de Sion.

Prière d'apporter les livrets de service et de tir.

# CHRONIQUE FIERROIS

### NAISSANCES

1. Zufferey Jacqueline-Josette de Cyrille, de Chippis. 2. Witschard Marcel-Xavier de Charles, de Loèche-Ville. 3. Elsig Madeleine de Robert, de Greich. 4. Genoud Louis-Benjamin de Benjjamin, d'Ayer. 5. Leya Inès-Joséphine de Jules, de Sierre. 6. Mathieu Pierre-Robert de Pierre, d'Albinen. 7. Zufferey Rolande-Charlotte de Meinrad, de St-Luc. 8. Bucher Marcelle-Sabina de Robert, d'Uffikon. 9. Joris Gabrielle-Yolande d'Emile, d'Orsières. 10. Vocat Gilbert d'Eugène de St-Luc. 11. Stupf Myriam de Johannes, de Mund. 12. Rey Rose-Marie d'Henri, de Chermignon. 13. Thalmann Robert de Jean, de Sierre. 14. Balteschwiler Lidorly d'Erwin, de Laufenbourg. 15. Zufferey Marcelle de Fernand, de St-Luc. 16. Blatter Roland d'Auguste, de Steg. 17. Genoud Monique-Cécile d'Erasme, d'Ayer. 18. Dolt René-Reymond d'Elie, de Grimisuat. 19. Salamin Roland-Paul de Célien, de St-Luc. 20. Studer André de Jean, de Mund. 21. Millius Erna de Maurice, de Baltschieder. 22. Morard René d'Oscar, d'Ayent. 23. Clivaz Gabriel d'Alexis, de St-Jean. 24. Schræter Marcel d'Emile, de Rarogne. 25. Bonvin Vincent-Louis de Joseph-Louis, de Chermignon. 26. Comina Irma-Ĝeorgette d'Alexandre, de Miggiandone, Italie.

### MARIAGES

1. Derivaz Marc-Louis d'Auguste, de St-Gingolph, et Maeder Frida d'Alfred, de Muhleberg. 2. Guidoux Roger-Maurice d'Ernest, de Cronay, et Masini Jeanne-Lydie de Jean, de Bagnes. 3. Genoud Albert de Jérôme, d'Ayer, et Jordan Eugénie-Aline d'Albert-Constantin, d'Orsières. 4. Zufferey Florin de Joseph-Victor, de Chandolin et St-Luc, et Favre Eugénie de Jules, de Chippiis. 5. Zufferey Maurice de Jean-Joseph, de Sierre, et Berclaz Louise-Marie-Joséphine de Xavier, de Sierre. 6. Viaccoz Henri d'Eliie, d'Ayer, et Vocat Julie de Augustin, de St-Luc et Mollens. 7. Caloz Daniel d'Augustin, de Chandolin, et Zufferey Germaine de Pierre, de Chandolin.

### DÉCÈS

1. Schneiter Louis-Benoît, de Spiez, à Sierre, 1871. 2. Rey Joseph-Barthélemy, de Montana, à Montana, 1894. 3. Clavien Léonie-Brigitte, de Miège, à Miège, 1885. 4. Meyer Charles-Alfred-Fernand, de Guin, à Guin, 1873. 5. Salamin Sophie, de et à Sierre, 1871. 6. Zufferey Virginiie née Abbé, de et à Vissoie, 1877. 7. Marty Joseph, de Varone, à Loèche, 1886. 8. Theytaz Joseph, d'Ayer, à Ayer, 1859. 9. Clivaz Gabriel, de St-Jean, à St-Jean, 1934. 10. Mabillard Marie-Philomène, de Grimisuat, à Bramois, 1934. 11. Thalmann Robert, de et à Sierre, 1934. 12. Botelli née Gasser Suzanne-Catherine, d'Italie, à Sierre, 1902.

A. B.



Les articles publiés sous cette rubrique n'engagent pas la rédaction

### Au Capitole Sonore

(Comm.) C'est dans un bal masqué que Sabien et Nadia ont fait connaissance et se sont plu sans savoir qui ils étaient l'un et l'autre. Plus tard, Sabien a appris que celle qu'il aime est une princesse du sang. Mais l'amour ne connaît pas de barrière et Nadia est décidée à épouser Sabien.

Hélas... le jour même où le mariage doit avoir lieu, Nadia est informée que la mort de son père la rend héritière du trône et qu'elle doit retourner dans son pays pour y ceindre la couronne royale.

Elle finit par partir.

Une année a passé. Nadia, devenue reine, doit épouser le prince héritier d'un royaume voisin. Elle ne l'aime point; lui, de son côté, n'éprouve pour elle aucun amour, mais la raison d'Etat exige cette union.

Et c'est alors que survient Sabien, qui ne peut se résigner à la perdre. Il se rend dans la capitale du royaume et y débarque la veille même du jour où doit avoir lieu le mariage de la reine.

Quel espoir insensé a-t-il donc conçu? C'est ce que vous apprendra: «Princesse Nadia», qui passe cette semaine au Cinéma Capitole.

# Apérili à la gentiane POURQUOI donner la préférence à la SUZE parmi tous les apéritifs qui vous sollicitent? 1º PARCE QUE la Suze est un apéritif à base de racine de gentiane fraîche; 2º PARCE QUE les bienfaits de la racine de gentiane sont connus depuis les temps les plus reculés; 3º PARCE QUE les montagnards ont toujours considéré la racine de gentiane comme une panacée

4º PARCE QUE la Suze additionnée d'eau de Seltz et d'un zeste de citron désaltère;

saus fatiguer l'estomac

### Chronique agricole

Il faut généraliser le paillage de nos fraiseralies

Nous avisons les producteurs que chaque année, nos acheteurs nous reprochent avec insistance l'état terreux de nos fraises.

Les fraises souillées de sable donnent à nos expéditions un aspect malpropre qui éloigne les clients au profit des fraises de la concurrence (Metz et Lyon).

Le seul moyen d'éviter ce grave défaut c'est de généraliser le paillage de nos fraiseraies; c'est un point que nous avons déjà signalé et sur lequel nous insistons encore.

Nous répétons que le paillage n'est pas une opération aussi délicate et coûteuse qu'elle le paraît à première vue. Son coût peut s'élever de fr. 2.50 à 3.— au maximum pour 10 0m2, dépense qui sera largement compensée par la qualité de la récolte.

Matière à utiliser pour le paillage a) La fibre de bois (laine de bois). C'est sans contredit la matière la plus propre et la plus rationnelle à utiliser. Contrairement à ce qu'on pourrait croire, ce n'est pas la fibre grossière et bon marché qui est la plus économique à utiliser, mais la qualité de finesse moyenne, plus souple et foisonante qui protège mieux la fraise, tout en permettant une récupération de 50% après la récolte, en vue du paillage de l'année suivante. D'après les expériences faites à Châteauneuf, les Nos de fibre 3-2 et 2-2 conviennent parfaitement bien

à ce travail.

b) Paille de froment ou d'avoine. La paille est meilleur marché que la fibre de bois, mais il en faut une plus grande quantité au m2. En outre, elle est plus corruptible que la fibre de bois et par temps pluvieux et chaud, elle peut devenir la source de foyers de pourriture. D'autre part, la paille étant moins souple que la fibre de bois, elle demande plus de main-d'œuvre pour l'épandage et, suivant sa provenance, elle engendre la mauvaise herbe.

s'employer à la façon de la paille, mais avec les mêmes réserves.
d) Les copeaux de bois ont le désavantage de s'éparpiller par le vent et de se plaquer

c) La litière de marais. Peut également

au sol sous la pluie.

Quant au fumier, il faut déconseiller son emploi comme matériel de paillage pour des raisons d'hygiène que chacun comprendra.

Epoque du paillage

Il faut pailler lorsque les fraises sont bien nouées et ont atteint la grosseur d'une noisette. Notons qu'en cas de sécheresse les paillages faits à ce moment-là ont l'avantage d'entretenir la fraîcheur au pied des plantes et de favoriser ainsi le volume et le poids des

Nous sommes persuadés que l'Union valaisanne pour la vente des fruits et légumes, créée récemment, pourra exercer une heureuse influence sur la vulgarisation du paillage en Valais en ce sens que les commandes de fibre de bois pourront être groupées, réduisant ainsi le prix d'achat, tout en rendant plus aisée

En conclusion, il est de toute évidence que le coût du paillage d'une fraiseraie sera largement retrouvé par le producteur, du fait qu'au prochain contrôle de nos expéditions de fraises, tout panier contenant des fruits terreux sera classé dans le choix: «Confitures». Du reste, aucune hésitation n'est permise si l'on veut en fin de compte conserver nos débou-

ches.
Tout renseignement complémentaire concernant le paillage peut être demandérà la Station cantonale d'Horticulture,

N. B. De nombreuses demandes de renseignements nous étant parvenues au sujet de l'anthonome du fraisier, nous avisons les producteurs que la Station cantonale d'entomologie publiera incessamment un article concernant la lutte contre ce parasite.

### FETES D'AUTOMNE

On nous écrit:

Le comité d'organisation des fêtes d'automne et des vendanges avait primitivement fixé une seule représentation du «Jeu des vendanges», qui se déroulerait le dimanche 30 septembre. Mais il a pensé par la suite qu'il serait préférable de le donner aussi dans l'après-midi du samedi 29. Il y aura ainsi deux représentations du «Jeu» au lieu d'une

D'autre part, il a été décidé que les Sociétés de pomologie et d'horticulture organiseraient une exposition de fruits et raisins dans l'enceinte de la place de fête.

Ces deux innovations sont de nature à rendre plus attrayantes encore les manifestations qui se préparent au chef-lieu et à leur assurer une plus complète réussite.



### Lorsque les mille clés seront distribuées

Il y en aura UNE qui ouvrira le cadenas fermant le Frigidaire que la Maison R. Nicolas, électricité, à Sion, offre à sa fidèle clientèle.

### Tout achat de Fr. 20. donne droit à une clé

Ce concours original est placé sous le contrôle d'un huissier qui a constaté qu'une des 1900 ouvre effectivement le cadenas.



### CHRONIQUE RELIGIEUSE

M. le Rd abbé Victor Beck (Corr. part.) Son Excellence Mgr. Biéler a nommé l'abbé Victor Beck, chanoine de la cathédrale de Sion, en remplacement du regretté chanoine Eggs.

Cette nomination a été saluée avec plaisir dans tout le diocèse.

La famille Beck, d'origine alsacienne, s'est établie à Viège et à Loèche au 17me siècle.

puis à Sierre et Monthey. Le nouveau chanoine est né à Loèche en 1874 et occupa successivement les fonctions de curé de Glis, de recteur du collège de Brigue et celle de directeur du grand séminaire diocésain. Partout il sut se faire aimer par sa grande bonté, son esprit de justice et sa piété exemplaire. M. le chanoine Beck est un prêtre distingué et érudit.

Nous lui présentons nos félicitations.

### Mgr. Delaloye

En même temps que M. Beck était appelé au Chapitre de Sion, Sa Sainteté le Pape Pie XI élevait Mgr. Delaloye, vicaire géné ral, au titre de protonotaire apostolique. La dignité, dont vient d'être revêtu Mgr. Delaloye, est une récompense pour son zèle apostolique et son dévouement.

Que Mgr. Delaloye veuille agréer l'expression de nos félicitations et de nos hommages.

### CONCERT DE L'HARMONIE MUNICIPALE

(Comm.) Les amateurs de belles auditions musicales et les amis de l'«Harmonie municipale» ne manqueront pas d'assister au concert que celle-ci donnera samedi soir 12 mai, à 21 h., à l'Hôtel de la Paix et Poste. Le programme, composé en grande partie d'œuvres nouvelles, a puisé de très belles pages dans les répertoires français, allemand et italien. C'est dire qu'il y en aura pour tous les goûts. Et pour la jeunesse, la soirée se terminera on ne peut mieux, puisqu'il y aura bal. Entrée libre pour les membres honoraires

### ACTES DE VANDALISME

et passifs, sur présentation de leur carte.

(Inf. part.) La semaine passée, à la faveur de la nuit, des malandrins ont pénétré dans les vergers de l'Hôpital à Chandoline, où ils ont saccagé une dizaine d'arbres nouvellement plantés. Le même acte de vandalisme vient de se reproduire et deux nouveaux arbres ont été détruits.

Aussi, devant la répétition de ces faits, la direction de l'Hôpital a-t-elle décidé d'offrir une prime de 200 francs à la personne qui découvrira l'auteur de ces méfaits.

### MATCHES DE FOOTBALL

Dimanche 13 mai, un match aura lieu au terrain des sports entre Sion I et Martigny I pour le championnat cantonal. La lutte entre

les deux équipes promet d'être très animée. Le même jours, l'équipe de junior du F. C. Sion qui, pendant toute la saison, s'est fait remarquer par son cran, ira disputer à Lausanne contre Servette junior, les finales du championnat romand.

Nous souhaitons la victoire à nos jeunes sportifs, qui jusqu'ici ont défendu brillamment les couleurs sédunoises.

Le F. C. Sion, sous l'impulsion de son énergique président, M. Ch. Aymon, prend un essor remarquable.

Nous apprenons que le 20 mai, la section olympique du F. C. de Paris viendra jouer contre Sion, et que M. Pierre Laval, ancien président du conseil et ministre des colonies, accompagnera le club parisien dont il est président d'honneur.

### SERVICE RELIGIEUX

le 13 mai:

A la cathédrale. -5 h. 30, 6 h., 6 h. 30 et 7 h. 30, messes basses. — 7 h., messe basse, communion générale des jeunes filles. — 8 h. 30, messe chantée, sermon allemand. 10 h., grand'messe, sermon français. 11 h. 30, messe basse, sermon français.

Le soir. — 4 h., vêpres. — 8 h., dévotion du mois de mai.

### DANS LES SOCIÉTÉS

Grand Chœur des Fêtes des Vendanges. Vendredi, à 20 h. 30, répétition partielle: ténors, Café Industriel; basses, Café de la Planta. (Hymne final.) Urgent.

Chœur mixte de la cathédrale. Lundi 14, à 8 h. 15, messe du Grand Conseil; à 20 h., bénédiction; à 20 h. 30, répétition.

Les familles Crettaz, à Sion, et Udry, à Conthey, remercient vivement toutes les personnes qui se sont associées à leur grand deuil.

### WALL TO STATE OF THE STATE OF T J. PASSERINI, Rue de Conthey

Tél. 362

Pompes funèbres de la Ville de Sion FLEURS - COURONNES

Société suisse d'assurances générales sur la vie humaine, à Zurich

On nous écrit:

Le 5 mai 1934, le conseil de surveillance de la société a tenu une séance sous la présidence de M. J. Wegmann, docteur en droit, et a approuvé le 76me compte-rendu des opérations (exercice 1933).

Les nouvelles assurances de capitaux s'élèvent à 138 millions de fr. (exercice précédent: 130,7 millions); les nouvelles assurances de rentes, à 4,1 millions de fr. rentes annuelles (exercice précédent: 3,5 millions). Les extinctions anormales ont diminué. A la fin de 1933, les assurances en cours atteignaient 1519,8 millions de fr. de capitaux et 31,9 millions de fr. de rentes annuelles.

Les primes et les intérêts encaissés se sont montés à 125,9 millions de fr. (exercice précédent: 116,9 millions).

Les prestations d'assurance échues pendant l'exercice se chiffrent à 37,5 millions de fr. (exercice précédent: 35,3 millions), les répartitions aux preneurs d'assurances, à 15,5 millions de fr. (exercice précédent: 14 millions).

L'excédent total de recettes de l'exercice est de 21,4 millions de fr. (exercice précédent: 20,9 millions). Sur ce total, 500.000 fr. ont été attribués à la réserve de capital, 2,3 millions de fr. (exercice précédent: 2,1 millions) ont été réservés pour la réduction des primes des assurances de groupes et 18,6 millions de fr. (exercice précédent: 18,2 millions) ont été versés aux fonds des exercices. Ceux-ci se montent à 65,3 millions de fr., ce qui permet de maintenir également pour 1935 les taux de participation actuels, grâce auxquels l'assurance revient à bien meilleur compte.

Le total des fonds destinés aux futures répartitions entre tous les preneurs d'assurances se monte à 69,1 millions de fr. (exercice précédent: 63,7 millions), après le versement provenant de l'excédent de recettes de l'exercice.

L'actif s'élève à 672,7 millions de fr. (exercice précédent: 618,9 millions) dont 57% investi en hypothèques, 30% en valeurs mobilières, prêts à des cantons, communes et corporations, 7% en prêts sur polices et sur titres; 6% concernent d'autres postes de l'actif (immeubles, avoir en banque, etc.). La société a pris de nouvelles hypothèques au taux de 4%.

Par suite de son élection au Conseil fédéral, M. Johannes Baumann, docteur en droit, conseiller aux Etats, à Hérisau, a donné sa démission de membre du conseil de surveil-

PHARMACIE DE SERVICE Dimanche 13 mai: de Quay.

# Nous avans reçu.

### « L'horaire Burkli »

L'horaire Burkli, le doyen des indicateurs suisses, est sorti de presse. Comme presque chaque année, diverses nouveautés sont venues s'ajouter aux avantages qui le distinguent. Les cartes qui occupent les faces intérieures de la couverture ont été tirées cette fois-ci en deux couleurs et sur fond blanc, par souci de netteté. Tous les horaires des lignes suisses ont été en outre composés avec de nouveaux caractères, dont la lisibilité est remarquable. Enfin, les habitués du Burkli auront l'agréable surprise d'y trouver l'annonce d'un concours intéressant, le «Tour de Suisse Burkli», consistant à combiner à l'aide de la carte annexe l'itinéraire d'un voyage circulaire. L'heureux gagnant du premier prix recevra la jolie somme de 1000 francs.

### « L'indicateur officiel plour la période d'été >

Il vient de paraître et, pour la première fois, ce sont les Chemins de fer fédéraux eux-mêmes qui l'ont édité. Complètement remanié, il se présente sous une forme aussi simple que claire. Les caractères qu'il utilise — du matériel soumis à un examen psychotechnique se distinguent par leur excellente lisibilité; grâce à eux, il a été possible, malgré une forte augmentation du contenu, de réduire l'indicateur de plus de 200 pages et de le rendre ainsi plus pratique. Outre les horaires des trains, des bateaux, des avions, des diligences et des automobiles postales, il conient une foule de renseignements, qui, avec les excellentes cartes qui l'accompagnent, en font le meilleur de la Suisse. Le prix a été ramené de fr. 3.— à fr. 2.—. C'est non seulement l'indicateur officiel mais encore l'horaire-affiche général suisse qui a été transformé. Celui-ci est désormais tiré de l'indicateur par un procédé photomécanique, ce qui assure une absolue concordance entre les deux publications. Le classement des lignes dans l'horaire-affiche a été amélioré, chaque feuille étant consacrée à une artère principale et à ses lignes de raccordement. L'horaire-affiche est en vente dans toutes les gares et stations au prix de 25 centimes la feuille.

### ETRANGER

Un avion tombe et se brise en mer. Un trimoteur commercial français, qui a quitté le Bourget à 11 h. 15 pour Londres, est tombé à la mer. L'appareil avait à son bord outre le pilote, un radiotélégraphiste, un barman et trois passagers .

### AGITATION EN AUTRICHE

On communique de source officielle que plusieurs attentats ont été tentés, dans la nuit de mercredi à la journée de jeudi, par des milieux radicaux contre la personne du chancelier Dollfuss, à l'occasion de son voyage à Salzbourg, où avait lieu le jour de l'Ascension une grande manifestation paysanne.

La violente campagne d'agitation menée activement depuis quelque temps tendait à menacer le voyage du chancelier, soit par train, soit éventuellement par la voie des airs. C'est ainsi que sur deux endroits de la voie les rails furent arrachés. Près de Vignau, les rails avaient été enlevés au moyen de fortes charges explosives. On trouva sur la voie, à cet endroit, une trentaine d'engins explosifs. Le second attentat ferroviaire a été commis au nord de Werfen, près de Sulgau, où les rails furent arrachés également. Le trafic a subi une interruption de plus d'une heure. Plusieurs personnes soupçonnées d'avoir commis ces actes de sabotage ont été arrêtées, dont deux motocyclistes de St-Gilgen, près de Salkbourg, sur lesquels on a trouvé des capsules de dynamite et des fils de fer. La police criminelle poursuit activement ses re-

Grâce à la vigilance d'un gendarme stationné à l'aérodrome de Salzbourg, une catastrophe a été évitée. Ce gendarme, un peu avant l'arrivée de l'avion amenant à Salzbourg le chancelier Dollfuss, découvrit dans un buisson une machine infernale composée de 55 cartouches de matière explosive avec mèche et toutes dispositions pour qu'elle éclatât à un moment voulu. D'autres actes de sabotage ont été également découverts. Dans la nuit de mercredi à jeudi, les fils téléphoniques ont été coupés. Des ouvriers ont aussitôt remis en état la ligne

### LE PÈLERINAGE DE LOURDES

Ce matin, les pèlerins valaisans sont partis pour Lourdes, au nombre de 500, sous la direction de Mgr. Delaloye.

### REUNION D'INGENIEURS

Les ingénieurs cantonaux de la Suisse se sont réunis ce matin à Sion. L'Etat leur a offert une râclette à la cave de l'Etat. M. de Cocatrix, de Steiger, Rod assistaient à cette réunion.

### LE NOUVEAU GRAND CHANTRE DE LA CATHEDRALE

(Inf. part.) M. le chanoine Imesch a été nommé grand-chantre de la cathédrale.

On cherche une

# jeune fille

avant déjà servi, pr aider au ménage et aurait l'occasion d'apprendre à servir au café.

S'adr .: bureau du journal.

ON CHERCHE une jeune fille de 16 à 17 ans pr aider au ménage. B'adr. au bureau du journal.

### Tir militaire obligatoire

Stand de Sion

Le 13 mai, après-midi, dès 13 heures

### Société de Tir du Grütli Apporter les livrets de

service et de tir. A louer aux Mayens de Sion

châlet de 3 chambres, véranda vitrée, eau et électricité. S'adresser sous P 2584 S,

Publicitas, Sion. On achèterait un

**POUSSE-POUSSE** d'occasion. Adresser offres

au bureau du journal. Dame seule cherche petit

appartement de 2, évent. 3 pièces. S'adr. aux Annonces-Suisses Sion.

6 jolis lits blancs, 90 cm. de larg., matelas neuf, fr. 75.- pièce. Une salle à manger noyer massif sculptée pr fr. 300.-. Un ameublement de salon grenat fr. 95.-. Belle biblio-thèque vitrée noyer 130.-. Bureaux-secrétaires nover 125.-. Charrettes d'enfants à fr. 15.-, poussettes 65.-.

D. Papilloud, Vétroz

Tél. No 28

### CAPITOLE SONORE - SION Mardi 8, Mercredi 9, Vendredi 11, Samedi 12, soirées à 20 h. 30

Jeudi 10 mai, relâche



Une comédie dramatique, ardente, tumultueuse, subtile et savoureuse.

avec CLAUDETTE COLBERT et FREDERIC MARCH

Ce film possède à la fois toutes les qualités d'une agréable comédie et et le piment d'une intrigue mouvementée en péripéties. -:-

### ON CHERCHE

à louer pour fin novembre, appartement de 4 pièces, confort. Faire offres sous chiffre 993 aux Annonces-Suisses S. A. Sion.

### La médecine naturelle

est la médication par les plantes. C'est pourquoi la Tisane des Chartreux de Durbon, extrait concentré aux sucs des plantes alpestres, procure la guérison des maladies les plus invétérées, celles ayant résisté à tous les traitements. Elle tamise le sang, le purifie, réveille l'appétit et donne des forces.

Tisane le flacon 4.50 dans les Pharmacies. Les Laboratoires J. BERTHIER à Grenoble envoient brochure et attestations.

Représentant exclusif pr la Suisse: UNION ROMAN-DE & AMANN S. A., LAU-SANNE.

Imprimerie du JOURNAL ET FEUILLE D'AVIS DU VALAIS Tél. 46 SION Tél. 46

# Lingerie et Layette

continuent notre vente



Chemise de jour, façion empire, en schantung, Chemise de jour, façon

empire, garnie dentelle, Chemisle de jour, façon montante, large brode-

2.95 Chemise de jour, façon empire, garnie valencienne 3.75

Chemise de jour, façon

montante, bel art. 3.95

batiste, motif Bavette brodé -.60Bavette éponge, tout Jacquard **—.4**0

Brassière coton mercerisé

pour premier àge, -.95

Brassière coton mercerisé garnit., rose, bleu, 1.95 Lange molleton blanc, brodé couleur



SION, face à l'Hôtel de Ville

Abonnez-vous au \_ Journal et Feuille d'Avis du Valais.

# Grand Gala de Boxe

Thóậtno do Cion

(spécialement aménagé)

organisé par l'A. S. S., sous le contrôle de la F. S. Boxe.

Baumgariner, Marina, Molina, Lehner, Tauxe

### REMERCIEMENT

Guérison des maladies abdominales, catarrhe de la vessie. pertes blanches.

La soussignée souffrait depuis de nombreuses années d'une maladie abdominale chronique. J'ai tout essayé et consulté des gynécologues, mais le tout sans succès. On m'avait recommandé M. K. Malzacher, médecin homéopathe, à Hérisau, auquel je m'adressait par écrit, en lui envoyant l'urine du matin. Dans un délai de seize jours j'étais guérie et j'étais délivrée de ce mal affreux.

Je remercie beaucoup M. Malzacher. Je souhaite qu'il puisse encore aider à beaucocup de personnes souffrantes de l'abdomen. (sig.) Mme B. L. Trimbach, le 10 juin.

Signature attestée officiellement. Institut pr la guérison naturelle K. Malzacher, Hérisau.

Les malades qui veulent être guéris doivent envoyer leur urine du matin à l'Institut pour la guérison naturelle K. Malzacher, Hérisau.

Chut!



Quelqu'un dort... Cela ne vous empêchera pas de termi-ner votre courrier grâce à la nonvelle

### ERIKA Silencieuse, élégante, de construction

écrire portative de fabrication européenne vous donnera pleine satisfaction, aussi bien en voyage qu'à la maison ERIKA est la seule machine portative livrée, en toutes teintes, avec tabulateur auto-

Fr. 375.- au comptant on Fr. 20. par mois Notice Es gratis et franco. Atelier de réparations pour tous systèmes.

matique.

HENRI ZEPF, LAUSANNE, 8, Place Centrale

### Arboriculteurs, Vignerons, Jardiniers utilisez le

insecticide de contact d'un effet radical et visible instantanément. Pas de poison. Les récoltes cultivées sous les arbres peuvent être utilisées sans danger. On demande représentants. S'adresser à Tulver, Sion.

Seulement jusqu'au 28 mai



### LIQUIDATION

jusqu'à 40 o/o de rabais Profitez de l'occasion unique

Mme B. LORETAN. coupons. Rue de Conthey. Sion



DRL

Pour trouver tous corps cachés!

lisez ce nouveau livre de l'Abbé Mermet

PRIX : Fr. 5.-

Imprimerie du Journal et

Feuille d'Avis du Valais Sion — Téléphone No 46

On cherche pour 2 mois à la montagne

### jeune fille

sachant cuire. S'adr .: bureau du journal.

### A LOUER

un appartement de 3 ou 4 pièces, pour date à convenir. Faire offre par écrit sous chiffres 173 b. au bureau du journal.

# pour la vigne!

Sulfate

Sourres

Renommée

**Nicotine** 

Arséniate, etc. Deslarzes, Vernay & Cie

SION

A LOUER

jolie chambre meublée. S'adr. aux Annonces-Suisses Sion

### CERVELAS

fr. 2.- la dz. de 14 pièces. Expédition soignée. 1/2 port payé. Prix spéciaux pour revendeurs.

CHEVALINE, SION 28, Rue du Rhône Tél. 259 Tél. 259



le produit le plus économique et le plus efficace pour l'élevage des

### veaux et poulets

En vente chez tous les épiciers.

### Attention aux punaises

Déjà elles commencent à se montrer. Sans tarder, détruisez-les, empêchez-les de naître avec le Gasol-Gaz, foudroyant pour elles, inoffensif pour vous. Paquet pour une chambre fr. 2.20. Envoi discret contre rem-

Chimie Agricole S. A. Yverdon.



### Lames à planchers et à platonds de la PARQUETERIE D'AIGLE

Charpente, Planches, Bois de chauffage

### **BRUCHEZ & BERARD - Scieries** Riddes (tél. 11)

Sion (tél, 87)



### Installations de pompes

pour distribution d'eau; turbines et installations de tuyaux et câbles d'acier à bon marché. Nombreuses années d'expérience. Visite et contrôle de débit gratis.

Ecrire à : ÆBISCHER, Technicien, Brigue | Chevaline, 28, r. du Rhône | Tél. 46 SION Tél. 46

### Voilà 15 ans

que je me sers chez Philibert, pour toute mes chemises, salopettes, bretelles, etc., et ma foi, je suis toujours content autant avec la qualité que le prix. Mais quand j'achète une livre de biscuits extra et que l'on me met gratis une plaque de chocolat dans le cornet, tout cela pour fr. 1, je fais plaisir à toute ma famille. Philibert c'est la Maison des petites bourses, allez-y de confiance à la foire ou dans son magasin. Louis Keenig.

CORSETS mode et

Coupe selon exigences

INEX S.A., Rue du Midi 14, Lausanne. Téléphone No 22.820

# Thé dépuratif Père Basile



S'emploie avec succès contre les étourdissements, les engorgements, la constipation, les maladies de la peau, furoncles, boutons au visage, etc.

Fr. 1,50 le paquet PHARMACIES of DROGUERIES



# Lessiveuses

L'appareil idéal pour hôtels, maisons locatives, ménages. Mise en marche instantanée. Pas de charbon, pas de suie. Frais d'exploitation modérés.

### Demandez renseignements aux SERVICES INDUSTRIELS

### langue étrangère

en 30 leçons par correspondance ou en 2 mois ici à Baden. En cas d'insuccès restitution de l'argent. Diplôme commercial en 6 mois, diplôme langues en 3. Maturité. Références. Ecole Tamé, Baden 35.

A VENDRE

une automobile Fiat 501, en bon état, pouvant se transformer en camionnette, 1 joli petit braeck se transformant en char à pont. Le tout cédé à très bas prix. A. Wuthrich,

0.70 le kg.

### SION Pension LUISIER très recommandée

Rue Dent-Blanche Français-Allemand

Saucisse ménage à cuire 5 minutes à 1.20 le Kg. 1/2 port payé. Chevaline, Sion, Rue Rue du Tél. 259.

# Chauffage - Ventilation

ED. SCHAUENBERG Poste Restante :: :: SION Devis gratuits

Enveloppes Mémorandums **Factures** 

Imprimerie du JOURNAL ET FEUILLE D'AVIS DU VALAIS

MAI 14

LUNDI

Le 14 mai prochain, à la Rue de Lausanne, Place de la Colonne

ON-SPORTS

à disposition. Réparation de raquettes.

Magasin spécialisé dans tous les Articles de Sports qui depuis longtemps faisait défaut à notre bonne ville de SION.
La QUALITÉ de la marchandise, ses PRIX intéressants feront

la renommée de la maison. — Dès maintenant choix des articles de TENNIS René Cretton.



Drahtseile für alle Verwendungszwecke

Câbles métalliques en tous genres emplois Kabelwerke Brugg A. G., Brugg (Aargau)

Feuilleton du Journal et Feuille d'Avis du Valais No 32

MAX DU VEUZIT

La route en lacets percée dans le roc, montait en cotoyant l'abîme; et l'orpheline, bien qu'effrayée de cette voie dangereuse qu'il fallait emprunter, put néanmoins admirer les merveilleuses perspectives des sommets d'Utelle, de la Moutetta et du mont Brech, avec à leurs pieds, les méandres de la Vésubie, aux flots impétueux et couronnés d'écume qui roulent entre d'impressionnantes falaises de trois à quatre cents mètres de haut, dressés à pic, le long de ses rives.

Ils déjeunèrent à Levens, dans un hôtel moderne, construit sur la grand'route, au bas du raidillon qui grimpe à la vieille ville. L'heure du repas de midi était depuis longtemps sonnée, et le châtelain ne voulait pas attendre leur arrivée à Nice pour prendre ce repas indispensable.

Ce fut au cours de ce repas qu'Yves mit l'orpheline au courant des dispositions tes-

tamentaires de son frère. Le sujet était brûlant, et le jeune homme avait hésité à l'entamer; mais dans quelques heures, Noële serait installée à Nice, il devrait la quitter... il valait mieux en finir avec cette question.

- Avant de nous séparer, Noële, je dois vous parler du testament de mon frère que j'ai trouvé dans sa chambre, en rangeant les papiers contenus dans le secrétaire.

Comme il s'arrêtait pour reprendre haleine ou chercher ses mots, l'orpheline leva les yeux sur lui qui restait grave.

- Est-il vraiment nécessaire que nous parlions de votre frère? s'informa-t-elle un peu hostile.

- Ceci est indispensable... d'autant plus que vous me quittez et que la volonté de mon frère vous met à l'abri du besoin. Jac-

ques vous a légué toute sa fortune. - Oh! internompit-elle. Ceci me paraît un

acte d'ingratitude vis-à-vis de vous qui lui avez consacré votre vie.

Ce cri spontané mit un pâle sourire sur les lèvres de le Kermeur.

- Mon frère n'avait pas à se préoccuper de moi, répondit-il simplement. D'abord, parce que j'ai eu ma part comme il a eu la sienne, lors de la mort de nos parents; ensuite, parce qu'il a dû estimer que, portant mon nom, il pouvait vous avantager sans me nuire. Tout n'est-il pas commun dans le mariage?

- Autrement dit, observa-t-elle avec un peu de vivacité, vous estimez que son testament nous lie l'un à l'autre davantage en-

— Je n'estime rien, répliqua-t-il non moins vivement. Nos actes ne dépendent que de nous et non de la volonté d'un tiers... celui-ci fût-il mort. J'approuve simplement mon frère de vous avoir laissé cette fortune qui vous fait complètement indépendante.

« Si vous persévérez dans votre désir de vivre loin de moi, je serai heureux de penser que vous êtes à l'abri du besoin et que le luxe auquel vous êtes habituée à présent, ne vous fera jamais défaut.»

Elle pe répondit pas. Dans le secret de sa pensée, des réflexions s'imposaient. L'une d'elles amena cette question sur ses lèvres. Y a-t-il longtemps que vous avez trouvé

ce testament? - Hier après-midi. C'est-à-dire après que je vous ai de-

mandé à partir? - En effet, convint-il. Mais quel rapport? que supposez-vous?

- Je me dis que c'est vraiment une chance pour moi que vous ayez trouvé ce papier alors que je vous ai dit vouloir quitter

— Oui, la coïncidence est heureuse...

— Heureuse pour moi, en effet!

Il eut un geste qui protestait contre toute fausse supposition.

- Je vous affirme que je n'ai pas eu connaissance de ce testament avant l'après-midi dernier.

- Je ne doute pas de votre parole. Elle s'arrêta, puis changeant de ton, ob-

- Un testament en ma faveur! Voilà bien la chose la plus inattendue.

- Elle ne me surprend pas, connaissant les sentiments de Jacques comme je les ai

 Peut-être. Moi, je suis plus étonnée! Mais, ce testament, vous l'avez? Je voudrais le voir. - C'est facile .Je l'ai pris sur moi pour

pouvoir le déposer, tantôt chez le notaire... Tenez, le voici.

— Il est écrit par votre frère? - Oui, tout entier de sa main.

- Et... à quelle date fut-il fait?... Ah! 10 octobre, quelques jours après notre mamariage..

Oui, fit-il brièvement.

Il avait cessé de manger et ses yeux durs regardaient fixement, dans le vague, des choses que lui seul voyait et qui lui étaient désagréables.

Pendant ce temps, Noële prenait connaissance de l'acte qui faisait d'elle la légataire universelle de Jacques Le Kermeur.

Après avoir lu, elle parut hésiter. Puis, tout à coup, elle déchira tranquillement le papier. Là, voilà qui est mieux! Cette donation n'avait aucun sens!

— Qu'est-ce que vous avez fait, Noële? Yves Le Kermeur, subitement arraché à ses pénibles pensées, regardait avec ahurissement les morceaux de papier que l'orpheline réunissait en tas dans son assiette vide.

 Pourquoi avez-vous déchiré ce testa-Parce que je crois que votre frère ne

l'aurait pas écrit au moment de sa mort, répondit-elle, sans s'émouvoir de son air offusqué. - Le désir d'un mort est sacré, Noële, et il

me suffit de connaître les dernières volontés de mon frère pour que je les respecte. Justement: moi, j'estime que ce ne sont

pas ses dernières volontés! Au surplus, jamais, quoi que vous en pensiez, je n'accepterai cet héritage, auquel je n'ai aucun droit et qui vous appartient légalement.

- Vous ne savez pas ce que vous dites, mon petit. La vie n'est pas une amusette! Cette fortune vous sera utile, et elle tombe à pic au moment où vous désirez vous affran-

chir de ma tutelle. Plus tard, vous reconnaîtrev que j'ai eu raison de vous la conserver, malgré vous.

Soigneusement, il ramassa dans l'assiette de Noële les menus morceaux de papier.

 Ce sera facile à reconstituer. Dans tous les cas, je saurai respecter la volonté de celui qui n'est plus, et je vous supplie de ne pas vous y dérober... J'oublie, d'ailleurs, de vous donner une lettre que j'ai trouvée avec ce testament... une lettre de Jacques qui vous est destinée et qui, bien certainement, vous convaincra mieux que tout ce que je puis

Lentement et un peu pâle, il tira de sa poche son portefeuille, dans lequel il rangea les débris du testament. Puis il tendit à Noële une enveloppe blanche cachetée

- Vous la lirez plus tard... quand vous serez seule, dit-il avec effort. Il va y avoir assez de tristesse, aujourd'hui, dans les heures qui vont suivre sans que nous en ajoutions encore avec cette missive.

Du bout des doigts et avec une sorte de répugnance, Noële prit la lettre. Puis, un peu inquiète:

 Pourquoi, fit-elle, supposez-vous que votre frère m'ait écrit des choses tristes?

- Je ne crois pas qu'il l'ait fait... au contraire! Jamais, il n'aurait voulu vous faire de la peine, à vous... Mais... pardonnez-moi.. je suis un peu émotif depuis quelques jours... J'ai l'impression qu'une lettre de Jacques... quelle qu'elle soit... doit, fatalement, pour

moi être très triste! Il se tut, sa voix s'enrouait... Et Noële le vit qui détournait la tête pour lui dérober l'altération de son visage.

Le cœur serré, l'orpheline mit la lettre dans son sac.

Elle se sentait, tout à coup, très lasse. La mélancolie de son compagnon la touchait profondément. Pourquoi avait-il dit qu'il allait y avoir assez de tristesse entre eux, ce jour-la? Son départ affligeait donc Yves Le Kermeur? Cette supposition lui paraissait invraisemblable, mais elle n'en était pas moins pénible

Ils achevèrent le repas en silence, chacun d'eux suivant le fil des pensées qui ne pa-

raissaient guère devoir les rapprocher. Puis, ils remontèrent dans la voiture qui fila vers Nice.

L'heure allait venir pour Yves Le Kermeur de quitter Noële.

Il avait installé la jeune femme dans un grand hôtel de Cimiez. Situé sur les hauteurs, au milieu d'un parc splendide, planté de grands palmiers, d'aloès,

de cactus et de mimosas en fleurs, cet hôtel offrait à l'orpheline un asile douillet et confortable, dans un site enchanteur. De la terrasse qui dominait la ville, on apercevait les flots bleus de la Méditerranée

bornés à droite par le mont Boron tout proche et, à gauche, dans le lointain, par Antibes, sa rade et son cap important. Hormis les mille recommandations que M. Le Kermeur avait faites à sa femme il n'y avait plus guère eu d'intimité entre eux de-

puis midi. On eût dit, au contraire, que chacun d'eux s'efforçait de ne dire à l'autre que des choses banales et insignifiantes. Au fur et à mesure que les heures s'égre-

naient, une angoisse pinçait le cœur de Noële. C'était elle qui avait désiré s'éloigner de Montjoya et quitter son mari; elle ne devait donc pas s'affliger outre mesure de la séparation qui approchait. Et cependant, sans qu'elle s'expliquât pourquoi, voici les choses, autour d'elle, prenaient des airs antipathiques qui

la glaçaient. Cette chambre luxueuse que son mari avait retenue pour elle lui paraissait inquiétante et inhospitalière avec ses deux hautes fenêtres et son balcon dominant la ville aux milliers de toits étagés. Elle aurait préféré une humble chambrette, aux murs rapprochés, facile à remplir, comme le cabinet qu'elle avait occupé, à ses débuts à Montjoya.

Et ces longs vestibules presque toujours déserts, ces escaliers aux tapis riches, qui rendaient les pas silencieux, ces salons vides du rez-de-chaussée, ces clients étrangers croisés dans le hall, tous ces visiteurs inconnus qui ne paraissaient pas la remarquer... comme tout cela était sévère, froid, hostile!

Et il allait falloir vivre journellement au milieu de tout ça!

(A suivre)